



REUNION DU COMITE DE COORDINATION DES CSIR

Bruxelles, le 6 novembre 2007

RAPPORT

1. ELECTIONS

a) Présentation par Joana AGUDO, Présidente sortante, du rapport/bilan de la présidence du Comité de coordination des CSIR couvrant la période allant du 26 octobre 2004 au 6 novembre 2007 (document ci-annexé).

b) Conformément au Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) des CSIR, il est procédé à l'élection du Président du Comité de Coordination des CSIR.

Manfred KLÖPPER, Président du CSIR WENN Regio, est élu à l'unanimité.

c) Conformément au ROI des CSIR, Joana AGUDO devient Vice-Présidente du Comité de Coordination des CSIR.

d) Walter CERFEDA, Secrétaire Confédéral de la CES, présente les critères proposés par le Comité de Pilotage des CSIR, relatifs à la composition du futur Comité de Pilotage, l'objectif étant d'en renforcer la qualité ainsi que de l'intégrer davantage dans la « vie » de la CES.

A l'issue de la discussion, les critères ci-annexés sont adoptés par le Comité de Coordination des CSIR.

Il est convenu d'envoyer aux Président(e)s des CSIR l'appel à candidatures en vue de l'élection, lors de la prochaine réunion du Comité de Coordination des CSIR, du 2^{ème} Vice-Président ainsi que des membres du Comité de pilotage des CSIR, conformément aux critères susmentionnés.

2. XIème CONGRES DE LA CES (Sevilla, 21-24 mai 2008)

Présentation par Claude DENAGTERGAL, Conseillère auprès de la CES, de l'évaluation par rapport :

- à la participation des représentant(e)s des CSIR

- au Manifeste « Stratégie et Plan d'Action » adopté par le XIème Congrès de la CES pour ce qui concerne les perspectives pour les CSIR.

http://www.etuc.org/IMG/pdf_SAP_Final_FR.pdf

Il s'agit en particulier des points suivants :

- « Pour une CES plus forte tant au niveau de l'UE qu'au niveau national »
Point 1.31 – page 17
- « Un meilleur cadre pour la mobilité au sein de l'UE »
Point 2.60 – page 33
- « Davantage de coopération transfrontalière »
Point 3.13 - page 61

3. ORGANISATION INTERNE

- a) Programme de travail des CSIR

Il est convenu que, sur base des points susmentionnés du « Manifeste de Séville », le Président présente une proposition de programme de travail des CSIR lors de la prochaine réunion du Comité de Coordination.

- b) Présentation des rapports des représentant(e)s des CSIR au sein du Comité Exécutif ainsi que des Comités et Groupes de travail de la CES.

4. LA COORDINATION DES NEGOCIATIONS COLLECTIVES ET LES CSIR

a) Présentation par Walter CERFEDA, Secrétaire Confédéral de la CES, du contenu du Plan d'Action adopté par le XIème Congrès de la CES portant sur la coordination des négociations collectives, et plus précisément du « volet » portant sur la coopération transfrontalière et du rôle des CSIR y afférent.

Le Plan d'Action souligne l'importance d'une initiative politique visant à encourager, favoriser et soutenir toutes les initiatives de coopération au niveau transfrontalier et d'étendre les initiatives de coopération aux domaines où les conditions économiques, territoriales, monétaires et sociales sont similaires.

Nous partons également du constat qu'il y a un phénomène croissant de coopération et d'intégration de l'économie et des services entre entreprises dans les zones frontalières, spécialement dans les nouveaux Etats Membres qui requièrent un renforcement de la

coopération entre syndicats sectoriels et représentants des entreprises dans les régions frontalières.

Les objectifs plus spécifiques portent sur :

- La coopération en vue d'améliorer l'échange d'informations
 - La possibilité de mieux connaître et disséminer les bonnes pratiques existantes
 - Un monitoring là où les situations sont plus sensibles sur le terrain de la mobilité et, dans ce cadre, le rôle « d'alerte » des CSIR lorsqu'il y a dumping social.
- b) Présentation des résultats de l'enquête menée auprès des CSIR

Sur base des réponses de 16 CSIR, il s'avère qu'il y a des expériences en cours mais que dans plusieurs CSIR il y a un manque d'initiatives, ce qui démontre qu'il est nécessaire d'améliorer notre travail dans ce domaine.

- c) Proposition de choisir quelques CSIR en vue de faire le monitoring et de développer des expériences plus précises.

Les critères proposés pour le choix des CSIR sont les suivants :

- CSIR où il y a déjà des bonnes pratiques en vue d'analyser les raisons, les « ingrédients » et les faire connaître
- CSIR où les « inégalités » sont les plus fortes (entre anciens et nouveaux Etats membres), pour éviter le dumping social
- CSIR où il y a une forte intensité de mobilité des industries et des services (exemple : Espagne/Portugal, Espagne/France).

A l'issue de la discussion, il est proposé que le secrétariat de la CES présente un projet, coordonné par la CES, auprès de la Commission en vue de concrétiser les objectifs susmentionnés.

Les CSIR suivants se portent candidats :

1. CSIR Friuli-Venezia-Giulia/Slovénie (Italie – Slovénie)
2. CSIR Andalucía/Algarve (Espagne – Portugal)
3. CSIR Lombardie/Tessin/Piemonte (Italie – Suisse)
4. CSIR Viadrina (Berlin-Brandenburg/Lubuskie) (Allemagne – Pologne)
5. Friuli-Venezia-Giulia/Veneto/Croazia Sudoccidentale (Italie – Croatie)
6. Elbe-Neisse (Allemagne-Pologne-République Tchèque)
7. Galicia/Norte de Portugal (Espagne – Portugal)

5. EURES

- a) Présentation des résultats du questionnaire concernant les programmes d'activités des CSIR (comparaison entre l'année 2007 et 2008).
- b) A l'issue de la discussion et, partant du constat de la régression de la « reconnaissance » des CSIR au sein du Réseau EURES et, par voie de

conséquence, de la diminution constante du budget octroyé par la Commission pour les activités spécifiques des CSIR, en particulier les activités relatives aux permanences des conseillers syndicaux EURES, il est convenu que :

- le Comité de pilotage des CSIR présente lors de la prochaine réunion du Comité de Coordination un projet de Résolution sur le sujet, en vue de son adoption par le Comité Exécutif de la CES ;
- le secrétariat de la CES ajoute dans le programme d'activités EURES 2008, qui sera présenté à la Commission, une activité supplémentaire portant sur une Conférence de la CES en la matière, comptant sur la participation des responsables tant de la Commission que du Parlement Européen, qui aurait lieu à l'automne 2008.

6. DIVERS

Information est donnée sur :

- a) Le Plan d'Action Européen pour la Mobilité de l'Emploi (2007-2010), et plus particulièrement le volet concernant « le renforcement d'EURES ».

http://ec.europa.eu/employment_social/news/2007/dec/com_2007_0773_fr.pdf

- b) Le Guide actualisé du Travailleur Mobile Européen.

<http://www.etuc.org/a/389>

* *

*

CD/RAPCSIR-06/11/2007

